

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 02426

Numéro SIREN : 839 502 739

Nom ou dénomination : A.M TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2024 sous le numéro de dépôt 8575

dépôt

8575

n° de
lecture



2018308426

n° de
gestion

16 MAI 2024

240 555 58

n° de
chron

AM TRANSPORT S.A.S
146 BOULEVARD DU GENERAL DE G
78700 CONFLANS SAINTE HONORIN

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

AGORA SEA

26 BOULEVARD JULES GUESDE

93200 SAINT-DENIS

Téléphone 0148418623

Télécopie

Numéro SIRET 50472325500114

*copie
certifiée
conforme
à l'original*
[Signature]

Désignation de l'entreprise		AM TRANSPORT S.A.S		146 BOULEVARD DU GENERAL DEG		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		78700 CONFLANS SAINTE HONORINE					
SIRET		8 3 9 5 0 2 7 3 9 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122023		31122022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	24 135	030	3 459	20 675	1 043
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	24 135	048	3 459	20 675	1 043
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	3 450	070		3 450	2 225
		072	576	074		576	838
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	4 271	086		4 271	23 897
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	8 296	098		8 296	26 960
	Total général (I + II)	110	32 431	112	3 459	28 971	28 003
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		1	1 500	1 500	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		150	150		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131					
	Report à nouveau	134	21 497	14 259			
	Résultat de l'exercice	136	3 216	7 238			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	26 363	23 147			
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	490	1 033			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	1 624	3 824			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	2 608	4 856				
Total général (I + II + III)	180	28 971	28 003				
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	24 135	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

copie certifiée conforme
à l'original 22

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: AM TRANSPORT S.A.S		Exercice N° cloué le 31122023		Exercice N° cloué le 31122022		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue	biens	215	214					
		services *	217	218		22 936		26 410	
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222					
	Production stockée *			224					
	Production immobilisée *			226					
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation reçues			230		78			
	Autres produits			232					
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			234					
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			236					
	Variation de stock (marchandises) *			238					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			240					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			242		14 214		16 151	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		244		268		315	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		250					
	Rémunérations du personnel *			252					
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			254		4 502		2 413		
Dotations aux amortissements *			256						
Dotations aux provisions			262						
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * : 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles : 260 }			264					
Total des charges d'exploitation (II)			270		18 985		18 879		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				280		4 030		7 530	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	290					
	Produits exceptionnels		(IV)	294					
	Charges financières		(V)	300					
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		306				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		310		3 216		7 238
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	312		3 216	314		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				316					
B - RÉSULTAT FISCAL Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				318					
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			322					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			324					
	Provisions non déductibles *			330					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			251					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		998					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) : 249	999					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997					
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44, sexies A)	986		989		Zone de revitalisation rurale (44, quinquies)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)		981		991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexduies)	992		
ZFA NG (44, quatuorciens)		345		344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septuies)	993		
Zone franche urbaine (44, octies A)		987		127					
Créance due au report en arrière du déficit		346		655		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	641		
		Dont divers *	643		645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	648		649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		4 030		354	
Bénéfice col. 1				356					
Déficit col. 2									
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)								
	Déficits antérieurs reportables : *	5.831						4 030	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370					
Bénéfice col. 1									
Déficit col. 2									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

copie certifiée conforme à l'original 27

SASU A.M TRANSPORT
S.A.S.U. au capital de 1 500 €
Siège social
146, Bld du Général de Gaulle
78700 CONFLANS SAINTE HONORINE
RCS BOBIGNY : 839 502 739

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE LA SASU A.M TRANSPORT

Du 29 avril 2024

L'an deux mille-vingt-quatre le vingt-neuf avril à 14 heures,

L'actionnaire unique de la société A.M Transport, Société par actions simplifiées au capital de 1 500 €, divisé en 150 actions de 10 € chacune, s'est réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sis au 146 Boulevard du Général de Gaulle 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE.

Sur convocation faite par la présidence à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par le président Monsieur CHAUSSERON Michaël

La feuille de présence, certifiée exacte par la présidence, permet de constater que les Actionnaires présents possèdent plus de la moitié des parts sociales.

L'Assemblée, étant en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

La présidence dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Les copies et lettres adressées aux associés,
- La feuille de présence de l'Assemblée,
- Le rapport de la gérance sur l'exercice 2023,
- Le bilan, les comptes de résultat, l'inventaire au 31 Décembre 2023 constituant d'une manière indissociable les comptes annuels.

Puis la présidence ne déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport et les documents comptables ci-dessus visés à l'exception de l'inventaire, ont été adressés aux Associés en même temps que l'avis de convocation et que l'inventaire a été tenu à la disposition au Siège Social depuis cette date.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidence rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels
- Commentaires sur le rapport de gestion
- Affectation des résultats de l'exercice 2023
- Vote des résolutions
- Questions diverses

Puis elle donne lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice écoulé.

Enfin la présidence déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, la présidence met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour ;

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide ce qui suit :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice 2023, approuve les comptes annuels du dit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne quitus de l'exécution de son mandat pour 2024 à la gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide ce qui suit :

La présidence ayant lu le rapport de gérance, aucun commentaire n'est formulé. En conséquence le rapport est approuvé

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide ce qui suit :

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de **3216 €**. Ce résultat est affecté de la manière suivante :

- 3216 euros en report à nouveau, portant ce dernier à 24713 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la présidence déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par la gérance et l'associé présent.

Mr CHAUSSERON Michaël
Président



3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : AMTRANSPORT S.A.S						Néant ☐		
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	12 067	462	24 135	464	12 067	466	24 135	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	12 067	492	24 135	494	12 067	496	24 135	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif repris		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	11 024	552	4 502	554	12 067	556	3 459	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	11 024	572	4 502	574	12 067	576	3 459	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

copie certifiée conforme
à l'original

27

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **AM TRANSPORT S.A.S**Néant ☐**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780		

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		5 831
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés	983		4 030
Déficits reportables	984		1 801
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter	870		1 801

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	2 024
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 850
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

copie certifiée conforme
à l'original. D#

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	AM TRANSPORT S.A.S			Néant ☐ *
Exercice ouvert le :	01/01/2023	et clos le :	31/12/2023	Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel *		376		
dont apprentis		657		
dont handicapés		651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108		22 936
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105		78
		TOTAL 1	106	23 014
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143		
Subventions d'exploitation reçues		113		
Variation positive des stocks		111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153		
		TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats		121		2 532
Variation négative des stocks		145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125		9 282
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		150		
		TOTAL 3	152	11 814
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	11 200
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.				
Mono établissement au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022		
Effectifs au sens de la CVAE		023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026		
Période de référence	024		160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

copie certifiée conforme
à l'original 2/7

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **28 971 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 23 015 euros** et un total **charges de 19 798 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 3 216 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

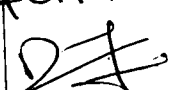
Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

copie certifiée conforme
à l'original 

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

copie certifiée
conforme à l'original
L. A.



Liberté Égalité Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N°2065-SD
(2023)

0112023

31122023

X

A IDENTIFICATION

AM TRANSPORT S.A.S
146 BOULEVARD DU GENERAL DE G

78700 CONFLANS SAINTE HONORINE

83950273900015

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale):
TRANSPORTS DE VOYAGEURS PAR TA
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. BOUCC)

0

4 030

D IMPUTATIONS

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. BOUCC)

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

AGORA SEA

26 BOULEVARD JULES GUESDE
93200 SAINT-DENIS

0148418623

Signature et qualité du déclarant

copie certifiée
conforme à
l'original

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SCCIETES

[illegible]

**MINISTRE DES FINANCES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065**

**N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)**

K DIVERS

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)**

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

[Area with heavy noise and illegible text, possibly containing a signature or stamp]



GEDS_412469

Type de document Document comptable centralisé

Dénomination KAARSAUTO
SIREN 793 794 926
N° de gestion 2013 B 02372

Dépôt N° 2024/8576
Dépôt du 16/05/2024
Date de clôture 31/12/2023
Confidentialité Aucune

Séparateur GED généré RAZGUI Olfa (ORI)
Séparateur GED édité le 16/05/2024 à 11:58:04
Séparateur GED N° GEDS_412469
Centralisation Oui
Transmission INPI Oui

Kaarsauto Sarl

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

n° de
dépôt 8576

2015 B02372

n° de
gestion

24055563

<u>ACTIF</u>	BRUT	AMORT. PROV.	NET	EXERCICE N - 1	<u>PASSIF</u>	n° de facture	NET 2024	EXERCICE N - 1
Capital souscrit non appelé	-		-	-	<u>CAPITAUX PROPRES</u>			n° de chron.
<u>IMMOBILISATIONS INCORPOR.</u>					- Capital social		6 000	6 000
- Autres immob. incorporelles	20 000	20 000	-	-	- Réserve légale		-	-
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>					- Réserve facultative		-	-
- Construc. Second-oeuvre	140 185	139 536	649	949	- Report à nouveau	-	47 731	32 142
- Installations et Agencements	14 110	8 126	5 984	7 332	- Résultat de l'exercice	-	267 781	15 589
- Matériel de bureau, informatique	45 934	44 092	1 842	2 237				
				-				
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>					Situation nette	-	309 512	41 731
- Autres Participations+ créances ratt.*	-	-	-	-				
- Autres Immob. Financières	18 911		18 911	17 792	- Provisions réglementées			
TOTAL	239 140	211 754	27 386	28 310	TOTAL	-	309 512	41 731
<u>STOCKS ET EN COURS</u>					<u>PROV. P/RISQUES ET CHARGES</u>			
- Marchandises	87 894	67 894	20 000	163 832	- Provisions pour risques			
- Matieres premieres	-		-	3 734	- Provisions pour charges		-	-
<u>AVANCES S/ COMMANDES</u>	19 610		19 610	19 630	TOTAL	-	-	-
<u>CREANCES</u>					<u>DETTES</u>			
- Créances clients	42 930	-	42 930	39 879	- Emprunts et dettes bancaires		56 290	88 002
- Autres	16 478	-	16 478	32 109	- Emprunts et dettes financières		135 960	36 168
<u>VALEURS MOB. de PLACEMENT</u>	-		-	-	- Dettes sur Immobilisations		-	-
<u>DISPONIBILITES</u>	1 568		1 568	1 791	- Dettes fournisseurs		200 717	143 591
				-	- Dettes fiscales et sociales		23 275	35 840
Charges constatées d'avance	255		255	1 128	- Autres dettes		21 497	28 343
TOTAL	168 735	67 894	100 841	262 103	TOTAL		437 739	331 944
Ecart de conversion Actif	-		-	-	Ecart de conversion Passif		-	-
TOTAL GENERAL	407 875	279 648	128 227	290 413	TOTAL GENERAL		128 227	290 213

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
VENTES de MARCHANDISES	683 957,00	653 902,00
BIENS ET SERVICES	178 118,00	194 829,00
VENTES NETTES (100 % à l'Exportation)	862 075,00	848 731,00
Subventions d'exploitation	10 087,00	21 129,00
Autres produits	16 853,00	1 796,00
TOTAL I	889 015,00	871 656,00
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de Marchandises	519 893,00	491 006,00
Variation de Stocks	75 638,00	31 011,00
Achats de Mat.Prem et autres. Appro	2 382,00	2 487,00
Autres achats et charges externes	272 016,00	219 419,00
Impôts, Taxes et versements assimil	15 789,00	7 871,00
Salaires et traitements	124 543,00	126 079,00
Charges sociales	26 293,00	28 562,00
Dotations aux amortissements et provisions:	-	-
S/ Immo: dotations aux amortissements	3 399,00	16 747,00
Dépréciat. créances: dotations aux prov.	67 894,00	-
Pour risques: dotations aux provisions	-	-
Autres charges	27 919,00	25 214,00
TOTAL II	1 135 766,00	886 374,00
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	- 246 751,00	- 14 718,00
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Reprises sur provisions	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de VMP	-	-
TOTAL III	-	-
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	1 778,00	871,00
Différences négatives de change	-	-
TOTAL IV	1 778,00	871,00
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	- 1 778,00	- 871,00
3. RESULTAT COURANT (avant Impôts)	- 248 529,00	- 15 589,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations en capital	-	-
Sur exercices antérieurs	-	-
TOTAL V	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	19 252,00	-
Sur exercices antérieurs	-	-
TOTAL VI	19 252,00	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	- 19 252,00	-
Impôts sur les bénéfices VII	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	889 015,00	871 656,00
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI +VII)	1 156 796,00	887 245,00
RESULTAT NET	- 267 781,00	- 15 589,00

**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 21 MARS 2024**

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés après lecture du rapport spécial du gérant approuve chacune des conventions relatées en application des dispositions de l'article L 223-19 du code de Commerce.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Observation faite que les personnes intéressées n'ont pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne à la Gérance, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice d'un montant de 267 781, 53 euros,

- En totalité au Report à nouveau, soit..... 267 781, 53 euros.

Ainsi le report à nouveau présentera un solde débiteur de..... 315 512, 48 euros.

La collectivité des associés constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SIXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal des délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Versailles.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

S.a.r.l. Kaarsauto

ZI « Les Croix »

78940 La Queue les Yvelines

au Capital de 6 000 Euros.

R.C.S VERSAILLES 793794926.

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, dont le total est de 128 227 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 1 156 796 Euros et dégageant une perte de 267 781 Euros.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 01 janvier au 31 Décembre 2023.

Les notes (ou les tableaux) n° 2 à 9 , ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 19 Février 2024 par la Gérance.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

a) Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue:

*** Incorporelles**

- Concessions, droits et autres : six (6) ans.

*** Corporelles**

- Construction (Second-oeuvre) : neuf (9) ans.
- Installations et aménagements : neuf (9) ans.
- Matériel et outillage : six (6) ans.
- Matériel de bureau : quatre (4) ans.
- Matériel de transport : quatre (4) ans.
- Mobilier : neuf (9) ans.

b) Stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode < premier entré, premier sorti > . La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les marchandises négociées en devises figurant en stock en fin d'exercice sont évaluées, pour les marchandises déjà payées au cours de paiement, pour les marchandises non encore payées au cours du jour de clôture.

c) Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS	Valeur brute au debut de l'exercice	AUGMENTATIONS	
		Consecutives à une réévaluation	Acquisitions, créations
INCORPORELLES			
Concessions, droits	20 000,00		-
Autres postes	-		-
TOTAL I	20 000,00		-
CORPORELLES			
Constructions	140 185,00		-
Matériel et outillage	13 465,00		645,00
Installations, Agencements	25 651,00		710,00
Matériel de transport	2 500,00		-
Matériel, mobilier de bureau	17 072,00		-
TOTAL II	198 873,00		1 355,00
FINANCIERES			
Autres participations			-
Créances ratt. à des particip.			-
Autres immobilisations	17 792,00		1 120,00
TOTAL III	17 792,00		1 120,00
TOTAL GENERAL	<u>236 665,00</u>		<u>2 475,00</u>

IMMOBILISATIONS	DIMINUTIONS		Valeur brute à la fin de l'exercice
	Par virements de poste	Par cessions ou hors service	
INCORPORELLES			
Concessions, droits		-	20 000,00
Autres postes			-
TOTAL I		-	20 000,00
CORPORELLES			
Constructions			140 185,00
Matériel et outillage		-	14 110,00
Installations, Agencements		-	25 361,00
Matériel de transport		-	2 500,00
Matériel, mobilier de bureau		-	17 072,00
TOTAL II		-	200 228,00
FINANCIERES			
Autres participations			
Créances ratt. à des particip.			
Autres immobilisations		-	18 912,00
TOTAL III		-	18 912,00
TOTAL GENERAL		<u>-</u>	<u>239 140,00</u>

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Montant fin de l'exercice
INCORPORELLES	20 000,00	-	-	20 000,00
Concessions, droits				
Autres postes				
TOTAL I	20 000,00	-	-	20 000,00
CORPORELLES	139 236,00	301,00		139 537,00
Constructions				
Matériel et outillage	6 134,00	1 992,00		8 126,00
Installations, Agencements	25 258,00	320,00		25 578,00
Matériel de transport	1 094,00	625,00		1 719,00
Matériel, mobilier de bureau	16 633,00	161,00		16 794,00
TOTAL II	188 355,00	3 399,00	-	191 754,00
TOTAL GENERAL (I + II)	208 355,00	3 399,00	-	211 754,00

NATURE DES PROVISIONS	Montant début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Provisions Réglementées				
TOTAL I		-		-
Provisions p/risques - charges				
Provision p/Pertes de change	-	-	-	-
Provision p/Charges sur C.P.	-	-	-	-
TOTAL II	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation				
Sur stocks et en cours	-	67 894,00	-	67 894,00
Sur comptes clients	-	-	-	-
TOTAL III	-	67 894,00	-	67 894,00
TOTAL GENERAL (I+II+III)	-	67 894,00	-	67 894,00

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
de l'ACTIF IMMOBILISE				
Autres immobilisations financières		18 912,00	18 912,00	-
de l'ACTIF CIRCULANT				
Clients douteux		-	-	-
Autres créances clients		42 930,00	42 930,00	-
Sécurité sociale et autres organ. sociaux		-	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices		-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée		8 138,00	8 138,00	-
Etat - Autres impôts		-	-	-
Groupe et associés		-	-	-
Débiteurs divers		8 340,00	8 340,00	-
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		255,00	255,00	-
TOTAUX		78 575,00	78 575,00	-

ETAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Emprunts auprès des établissements + 1an		42 482,00	17 508,00	24 974,00
de crédit à - 1an		13 808,00	13 808,00	-
Emprunts et dettes financières divers		35 000,00	35 000,00	-
Fournisseurs et comptes rattachés		200 717,00	200 717,00	-
Personnel et comptes rattachés		7 975,00	7 975,00	-
Sécurité sociale et organismes sociaux		15 300,00	15 300,00	-
Etat - Impôts sur les bénéfices		-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée		-	-	-
Etat - Autres impôts et taxes		-	-	-
Dettes sur immobilisations		-	-	-
Groupe et associés		100 960,00	100 960,00	-
Autres dettes		21 497,00	21 497,00	-
TOTAUX		437 739,00	412 765,00	24 974,00
Emprunts souscrits en cours d'exercice		17 408,00		
Emprunts remboursés en cours d'exerc.				

detail des Produits à Recevoir

- Rembt. Recylex 2023	250,00
-	-
-	-
-	-
	<u>250,00</u>

detail des Charges constatées d'avance

- KtsBosch 1er Tr 2024	255,00
-	-
-	-
-	-
	<u>255,00</u>

detail des Charges à payer

Indemnités sur Congés Payés	7 975,00
Sécurité sociale et organismes sociaux	15 300,00
Trésor Public- Tva	-
Trésor Public- PAS	-
Provision charges sous-traitance	20 250,00
Divers	1 247,00
	<u>44 772,00</u>

CATEGORIE DES TITRES	NOMBRE DE TITRES			VALEUR NOMINALE		
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés dans l'exercice	à l'ouverture	réduite pendant l'exercice	à la clôture
ACTIONS ORDINAIRES	600	-	-	10 Euros	-	10 Euros



GEDS_412470

Type de document	Document comptable centralisé
------------------	-------------------------------

Dénomination	OPTIQUE DES YVELINES
SIREN	326 993 813
N° de gestion	1983 B 00402

Dépôt N°	2024/8577
Dépôt du	16/05/2024
Date de clôture	31/12/2023
Confidentialité	Aucune

Séparateur GED généré	RAZGUI Olfa (ORI)
Séparateur GED édité le	16/05/2024 à 11:58:04
Séparateur GED N°	GEDS_412470
Centralisation	Oui
Transmission INPI	Oui



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

n° de
dépôt

Bilan simplifié

8577



N° 2033-A

gestion

16 MAI 2024

240 555 66

Cup.

n° de
facture

n° d
chèque

A - ACTIF

1 - Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles - Fonds commercial

91 180

91 180

Immobilisations corporelles

17 851

17 851

0

Immobilisations financières (1)

2 201

2 201

TOTAL I (1)

111 232

17 851

93 381

2 - Actif circulant

Stocks et marchandises

7 691

7 691

Créances autres (3)

36 477

36 477

Disponibilités

251 838

251 838

TOTAL II

296 006

296 006

TOTAL GENERAL (I + II)

407 238

17 851

389 387

B - PASSIF

1 - Capitaux propres

Capital social ou individuel

38 112

Réserve légale

3 811

Autres réserves dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants

60 976

Report à nouveau

155 221

Résultat de l'exercice

40 423

TOTAL I

298 543

3 - Dettes (2)

Fournisseurs (et comptes rattachés)

3 812

Comptes courants d'établissements

82 569

Autres dettes

4 463

TOTAL III

90 844

TOTAL GENERAL (I + II + III)

389 387

OPTIQUE DES YVELINES

16 Avenue Maurice Jouet
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

Tél. : 01 30 56 31 07

SAS au capital de 38 112,25 €
S. Social : 16 avenue Maurice Jouet 78340

RC Versailles : 326 993 813

Agrée S.S. 3026



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

*(Applicable à compter du
01/01/2022)*

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	141 964
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	141 964
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		12 578
Variation de stock (marchandises)		2 283
Autres charges externes		53 210
Impôts, taxes et versements assimilés		1 304
Rémunérations du personnel		18 576
Charges sociales		8 604
Dotations au amortissements		21
	Total des charges d'exploitation (II)	96 576
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		45 388
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		45 388

B - RÉSULTAT FISCAL

45 388

45 388

45 388

OPTIQUE DES YVELINES

16 Avenue Maurice Jouet
78340 LES CLAYES SOUS BOIS
Tél. : 01 30 56 31 07
SAS au capital de 38 112.25 €
S. Social : 16 avenue Maurice Jouet 78340
RC Versailles : 326 993 813
Agrée S.S. 3026

EXTRAIT P.V. DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 9 MAI 2024 à 9 h

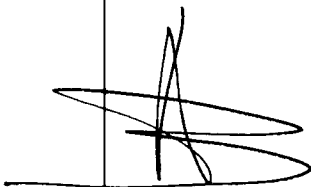
AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de 40.423 euros

de l'exercice en report à nouveau sur l'exercice à venir.

Cette résolution est adoptée.



OPTIQUE DES YVELINES

16 Avenue Maurice Jouet
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

Tél. : 01 30 56 31 07

SAS au capital de 38 112.25 €

S. Social : 16 avenue Maurice Jouet 78340

RC Versailles : 326 993 813

Agrée S.S. 3026

ANNEXE AU BILAN
ET AU COMPTE DE RESULTAT EXERCICE CLOS LE 31 - 12 - 2023

OPTIQUE DES YVELINES

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Code de commerce art 9 et 11-décret n°83 1020 du 29 novembre 1983 / article 7,21,24 début, 24-1°, 24-2° et 24-3 .

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

- Agencements et aménagements 10 et 5 ans
- Installations techniques 10 et 5 ans
- Matériel et outillage 10 et 3 ans
- Matériel bureau, téléphonique et informatique 3, 5 et 10 ans

b) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

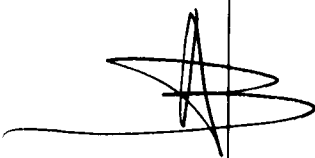
c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur minimale.

FOND COMMERCIAL

Décret 83-1020 du 29 novembre 1983-article 19

Fond acquit le 31 mars 1987 à Monsieur JOBARD pour le prix de 700.000 Frs dont 598.100 Frs pour les éléments incorporels (106.714,31 euros dont 91.179,76 euros).



OPTIQUE DES YVELINES
16 Avenue Maurice Jouet
78340 LES CLAYES SOUS BOIS
Tél. : 01 30 56 31 07
SAS au capital de 38 112 25 €
S. Social : 16 avenue Maurice Jouet 78340
RC Versailles : 326 993 813
Agréé S.S. 3026

PRODUITS A RECEVOIR

Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – article 23
Ristournes fournisseurs H.T. : 250 euros

CHARGES A PAYER

Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – article 23

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	29,90 euros
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	200.00 euros
Dettes fiscales et sociales :	2.650,00 euros
TOTAL	2.879,90 euros

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – article 24-12°
Le capital social est de 38.112,25 euros. La valeur nominale est supprimée.
Actions composant le capital social au début de l'exercice : 2.500
Actions composant le capital social en fin d'exercice : 2.500



OPTIQUE DES YVELINES

16 Avenue Maurice Jouet
78340 LES CLAYES SOUS BOIS
Tél. : 01 30 56 31 07
SAS au capital de 38 112.25 €
S. Social : 16 avenue Maurice Jouet 78340
RC Versailles : 326 993 813
Agrée S.S. 3026

RAPPORT DE GESTION
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Rapport de gestion sur la marche des affaires de la société OPTIQUE DES YVELINES au cours de l'exercice clos le 31-12-2023, et approbation de ces comptes.

MARCHE DE LA SOCIETE

Globalement le chiffre d'affaires de la société a diminué de l'ordre – 11,08 % .

Le chiffre d'affaires hors taxes moyen mensuel se situe à 11 830 euros.

PRESENTATION DES COMPTES

Le chiffre d'affaires global H.T. réalisé au cours de l'exercice s'est élevé à 141.964 euros.

Les frais d'exploitation ont atteint la somme de 96.575 euros.

Les amortissements pratiqués sont de 0 euros.

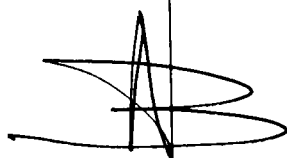
Le résultat d'exploitation ressort avec un bénéfice de + 45.389 euros.

Tenant compte des charges financières de 0 euros et des charges exceptionnelles de 0 euros lors de cet exercice, le bénéfice reste à + 45.389 euros.

PERSPECTIVES

Compte tenue des difficultés encore constatée en ce début d'année 2024 , les perspectives pour l'année sont à prendre avec prudence .

LA DIRECTION .



OPTIQUE DES YVELINES
16 Avenue Maurice Jouet
78340 LES CLAYES SOUS BOIS
Tél. : 01 30 56 31 07
SAS au capital de 38 112.25 €
S. Social : 16 avenue Maurice Jouet 78340
RC Versailles : 326 993 813
Agréé S.S. 3026